

de la même prospérité sans un changement de tarif ; de même que ce n'est pas le changement de tarif qui a mis fin aux temps durs, et le seul effet de l'augmentation des droits, ou le principal effet de cette augmentation a été d'empêcher les causes naturelles d'opérer aussi librement qu'elles l'eussent fait sans cette augmentation. Sous le tarif qui fut adopté en 1897, tarif qui est moins protecteur que celui qui existait auparavant, le pays a prospéré. Le commerce s'est développé d'une manière étonnante, comme les chiffres officiels le démontrent, et que j'ai cités déjà. Puis, comme je l'ai dit, les relevés officiels des derniers six mois, établissent que cette amélioration se continue. Je ne dis pas que le tarif actuel est parfait, et je crois qu'il est susceptible encore d'une réduction considérable avant de devenir parfait ; mais les changements qu'il a subis ont été faits dans la bonne direction. L'honorable chef de la gauche a déclaré dans son discours de l'autre jour que le tarif actuel est le tarif du régime conservateur. Je ne veux pas manquer de courtoisie à son égard ; mais je suis sous l'impression qu'il a fait cette déclaration parce qu'il s'aperçoit que le pays est prospère. Si le pays n'était pas prospère ; si les temps avaient été depuis 1896 beaucoup plus durs qu'auparavant, l'honorable chef de la gauche n'aurait pas manqué d'attribuer le mauvais état des affaires à la mutilation du tarif opérée par suite de l'ineptie des grits. Naturellement, mon honorable ami de Monck, eût applaudi des deux mains cette opinion.

L'honorable M. McCALLUM: L'honorable monsieur juge maintenant par conjectures.

L'honorable M. POWER: Beaucoup de jugements de cette nature ont été émis. L'honorable monsieur a donné libre cours à son imagination en parlant de ce qui a été fait dans le cabinet, et tous les jugements par conjectures ne sont donc pas émis par un seul côté de la Chambre. Les déclarations faites aujourd'hui, par l'honorable chef de la gauche du Sénat, ne s'accordent pas avec celles faites par ses collègues de la gauche de l'autre Chambre. Lors du débat sur le tarif en 1897, si l'on veut jeter les yeux sur les discours prononcés par l'honorable monsieur qui fut sous le régime conservateur ministre des Finances, et par l'honorable chef de la gauche actuelle du

Sénat, l'on constatera que ces deux chefs prophétisaient alors les plus affreux effets qu'ils attendaient de la mutilation du tarif ; mais ces affreux effets se font encore attendre. En ouvrant les *Débats* des communes de 1897, colonnes 1214 et 1291, l'on trouvera les opinions qu'exprimaient alors les représentants du parti conservateur sur les questions financières. Si les affaires n'avaient pas prospéré, l'honorable chef de la gauche en attribuerait la cause aux changements que le gouvernement actuel a fait subir au tarif ; mais vu que le pays a prospéré, l'honorable chef de la gauche ne veut attribuer aucune partie de cette prospérité aux changements introduits dans le tarif.

La politique de l'honorable chef de la gauche ressemble à une espèce de jeu de hasard que l'on nomme "Croix ou pile." Le deuxième paragraphe du discours du trône, qui se rapporte aux troubles du Sud-africain, a été discuté plus longuement que tout autre. Il est très regrettable que, sur une question de cette nature, lorsqu'il m'y a à bien dire aucune divergence d'opinion dans le public, quelques-uns d'entre nous se laissent dominer par un violent esprit de parti. Il est reconnu que les Canadiens sont à bien dire unanimes sur ce sujet. Les Canadiens en général approuvent la ligne de conduite tenue par le gouvernement. Examinons simplement les faits. Je ne crois pas qu'il soit juste ou digne de faire ici une description de scènes qui auraient eu lieu pendant certaines séances du conseil des ministres, ou, par exemple, le récit de ce qui se serait passé dans certains bureaux de rédacteurs de journaux, ou, de toute autre chose privée de cette nature. Nous ne devons nous occuper que des faits, et nous ne pouvons convenablement nous baser sur des suppositions si nous voulons parler des opinions de différentes personnes. Ce que nous avons à faire est de nous appuyer sur les faits. Examinons donc ces faits. En août dernier, une résolution fut adoptée dans les deux chambres du parlement presque à l'unanimité. Je dis presque, parce que deux ou trois honorables membres de cette chambre n'ont pas paru approuver entièrement les résolutions. Toutefois, ces honorables messieurs n'ont pas cru devoir demander une division et enregistrer leur dissentiment. Ces deux ou trois honorables messieurs n'appartenaient pas au parti libéral. Nous manifestons dans ces résolutions notre sympathie pour